



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 29627

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les préoccupations exprimées par les agents de maîtrise de La Poste. En effet, depuis la réforme de La Poste, en 1992, le métier des personnels concernés a beaucoup évolué et doit satisfaire tant à des exigences de management de proximité, de gestion d'équipes, que des responsabilités commerciales, dans la mesure où les activités de La Poste évoluent désormais dans un secteur concurrentiel direct avec les banques ou les entreprises de transport de courrier. Les agents de maîtrise ont donc dû s'adapter, en exécutant notamment de nouvelles tâches d'ordre commercial. Néanmoins, leur « nouveau » métier n'est pas reconnu comme tel dans le déroulement de leur carrière et les intéressés seraient désireux que soit instauré un indice supplémentaire de fin de carrière. La direction générale de La Poste reconnaît le bien-fondé de cette requête, en appuyant la demande de création d'un nouvel indice 664 qui permettrait, par ailleurs, la reconnaissance des tâches effectivement accomplies par les agents de maîtrise. C'est pourquoi il lui demande dans quel délai il lui paraît possible de répondre aux attentes des personnels concernés.

### Texte de la réponse

Les agents de maîtrise de La Poste assurent des responsabilités essentielles dans l'accompagnement de l'évolution des activités de La Poste, et dans la mobilisation des postiers sur les enjeux majeurs de l'entreprise. Afin de répondre aux attentes de ces agents, notamment en termes de déroulement de carrière, l'exploitant public envisage un ensemble de mesures de nature à mieux reconnaître le rôle et la professionnalisation de cette catégorie de personnels. Certaines d'entre elles ont des aspects statutaires qui font l'objet d'un examen attentif par les services du ministère chargé des postes et télécommunications en liaison avec les services du budget et de la fonction publique. Il apparaît actuellement prématuré de préjuger des résultats de ces travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29627

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1999, page 2785

**Réponse publiée le :** 5 juillet 1999, page 4161